

COMMENT PARTICIPER ?

C'est très simple, il suffit de soumettre une demande d'inscription en ligne sur le site de l'arrondissement à ville.montreal.qc.ca/sud-ouest/collectes ou de composer le **514 872-0122**. Vous serez par la suite invité à une séance d'information au cours de laquelle vous recevrez le code du cadenas vous donnant accès aux sites de dépôt volontaire pour les résidus alimentaires.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Aliments crus ou cuits

- Viande avec les os et le gras
- Résidus de table et aliments périmés
- Fruits et légumes
- Fruits de mer, poisson avec les arêtes, crustacés
- Œufs et coquilles
- Produits laitiers solides (fromage, beurre, et yogourt)
- Résidus de thé, de tisane ou de café, avec les sachets ou les filtres en papier
- Produits céréaliers tels que pain, gâteau, céréales, pâtes, etc.
- Desserts et sucreries



papier et carton souillés

- Essuie-tout, nappes de papier, papiers-mouchoirs et serviettes de table
- Vaisselle de carton souillée
- Emballages de nourriture (parties souillées seulement des boîtes de pizza, papier à muffins, etc.)
- Papier journal, en petite quantité, pour aider à absorber l'humidité



Matières refusées

- Sacs en plastique ou oxobiodégradables
- Liquides (soupe, lait, jus, café, etc.)
- Résidus verts (de jardinage, de gazon, branches, etc.)
- Litière pour animaux
- Couches et serviettes hygiéniques
- Déchets domestiques
- Matières recyclables (papier, carton, plastique, verre, métal, etc.)
- Poussière
- Résidus domestiques dangereux, comme la peinture et l'huile à moteur
- Bouchons de liège
- Cendres de bois refroidies
- Cheveux et poils d'animaux

CONDITIONS D'UTILISATION

Afin d'assurer le bon fonctionnement des sites de dépôt volontaire pour les résidus alimentaires, il est important de bien respecter les conditions d'utilisation suivantes :

- Ne pas transmettre le code du cadenas à d'autres personnes que celles qui résident avec vous.
- Transmettre les informations concernant les conditions d'utilisation à toutes les personnes qui résident avec vous et qui utiliseront le site de dépôt
- Respecter la liste des matières admises et non admises.
- Fermer les couvercles des bacs et les caissons à l'aide des cadenas après le dépôt des matières.
- Garder les sites propres et le matériel en bon état.
- Déposer les matières dans les bacs prévus à cet effet et ne rien déposer à l'extérieur de ceux-ci.
- Informer les personnes responsables si vous observez toute situation problématique (ex : bacs pleins) ou tout bris de matériel en composant le 514 872-0122 ou le 311.

CONSEILS D'UTILISATION

Plusieurs gestes permettent d'éviter les problèmes liés au dépôt de résidus alimentaires :

- Pour limiter les odeurs, utilisez des sacs compostables, des sacs de papier bien fermés ou enveloppez vos matières dans du papier journal.
- Saupoudrez du bicarbonate de soude sur les matières odorantes.
- Pour éviter la présence de mouches à fruits et de vers blancs, enveloppez les restes de viande ou de poisson dans du papier journal ou dans un sac de papier brun.
- Égouttez vos déchets de table afin de ne garder que les aliments solides.
- Doubler le fond de votre bac avec du papier journal.
- Pour absorber l'humidité contenue dans les matières, intégrez des matières sèches (ex : papier souillé, etc.) à vos matières humides. Si les matières sont particulièrement détrempées, enveloppez-les dans du papier journal.

sites de dépôt volontaire
DE
**RÉSIDUS
ALIMENTAIRES**

Inscrivez-vous !



12 SITES DANS L'ARRONDISSEMENT

Tel que prévu dans son *Plan local de gestion des matières résiduelles*, l'Arrondissement du Sud-Ouest a mis sur pied de nombreuses initiatives afin de diminuer la quantité de matières destinées à l'enfouissement. Celles-ci visent à respecter les objectifs du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* en se rapprochant de l'objectif montréalais de récupérer 80 % des matières d'ici 2019.

En plus d'offrir la collecte des résidus alimentaires à près de 15 000 foyers dans Saint-Paul-Émard, l'Arrondissement propose 12 sites de dépôt volontaire. Les citoyens peuvent venir y déposer leurs résidus alimentaires et de table, de même que leurs aliments périmés. Cela inclut les viandes, poissons et fruits de mer. Vous êtes invités à y participer et par le fait même à contribuer à réduire la quantité de matières destinées à l'enfouissement.

Les sites sont entièrement sécurisés. Ils sont faits de caissons cadenassés, à l'intérieur desquels se trouvent des bacs hermétiques, où vous pourrez déposer vos résidus alimentaires. Seuls les résidus de tables sont acceptés. Les déchets et les matières recyclables n'y sont pas admis.

Inscrivez-vous !

Ville.montreal.qc.ca/sud-ouest/collectes ou écrivez-nous à bacbrun.sud-ouest@ville.montreal.qc.ca

Pour toute information supplémentaire, composez le : 514 872-0122

LES SITES PROPOSÉS SONT SITUÉS AUX ENDROITS ILLUSTRÉS SUR LA CARTE :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------|
| 1 PARC JACQUES-COUTURE | 7 PARC GALLERY |
| 2 SQUARE SAINTE-ÉLISABETH | 8 PARC CAMPBELL-OUEST |
| 3 PARC GÉDÉON-DE CATALOGNE | 9 PARC SAMMY-HILL |
| 4 PARC POLYVALENTE SAINT-HENRI | 10 CARRÉ HIBERNIA |
| 5 PARC DAVID-LEFEBVRE | 11 PARC JOE-BEEF |
| 6 PARC DE L'ENCAN | 12 PARC DES CHEMINOTS |

J'ai pris connaissance des modalités de participation et des conseils d'utilisation des sites de dépôt volontaire pour les résidus alimentaires et je m'engage à les respecter.

Nom : _____

Signature : _____

Code du cadenas à numéros : _____

Copie de l'Arrondissement

J'ai pris connaissance des modalités de participation et des conseils d'utilisation des sites de dépôt volontaire pour les résidus alimentaires et je m'engage à les respecter.

Nom : _____

Signature : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Site de dépôt : _____

